

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CATTENIERES**

SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation, date d'affichage : 15/09/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

L'an deux mille vingt et un, le 20 du mois de septembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune de Cattenières qui permet, plus que la salle du Conseil Municipal de la mairie, de respecter les gestes barrières, sous la Présidence de Monsieur Daniel FORRIERES, Maire, et sur convocation du 15 septembre 2021, et affichée le même jour.

Membres présents : Daniel FORRIERES – Mikaël LANCEL – Francine SEDENT - Christophe BOUTHORS – Vincent WIART - Antoine HERMAN - Roseline HODIN – José-Manuel LERICHE – Raphaël CANTA – Véronique MEYER – Julien DESFOSSEZ - Céline MARELLI – Sabrina MERY – Damien BARDOUX

Membre(s) excusé(s) : David HEGO

Membre(s) absent(s) : -

**OBJET : TARIFS VAISSELLE/MATERIEL CASSES OU PERDUS – LOCATION SALLE
POLYVALENTE OU LOCATION VAISSELLE MATERIEL**

Lors de la location de la salle polyvalente, un état des lieux est établi portant désignation de la vaisselle ou du matériel mis à disposition des utilisateurs.

Dans certains cas, la commune peut constater une détérioration, une casse ou une perte concernant cette vaisselle ou ce matériel prêté.

Il est proposé, en annexe, un tableau récapitulant le matériel ou la vaisselle susceptible d'être mis à disposition avec indication du tarif unitaire dans le cas où un remplacement serait nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de déterminer le barème tarifaire tel que présenté dans le tableau joint en annexe. Ces tarifs applicables à compter du 1^{er} octobre 2021 annulent et remplacent les précédents.
- d'affecter ces recettes au compte 7083,

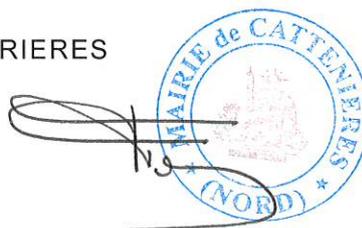
- de modifier les articles 8 « casses » des contrats de location salle polyvalente (habitants et extérieurs) par « toute casse sera facturée au loueur selon la délibération en vigueur au moment de la location. En cas de perte d'une clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange. ».

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures...

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication le **27 SEP. 2021**

Le Maire,
Daniel FORRIERES



**ANNEXE à la délibération du 20/09/2021
vaisselle/matériel cassés ou perdus - location salle
polyvalente ou location vaisselle matériel**

Désignation	
Assiettes plates	5 €
Assiettes creuses	5 €
Assiettes à dessert	5 €
Fourchettes	1 €
Cuillères potage	1 €
Cuillères à dessert	1 €
Couteaux	1 €
Verres (24.5cl)	3 €
Verres à bière	3 €
Flûtes à champagne	3 €
Tasses	3 €
Ramasses couverts avec couvercle	10 €
Plateau 46x36 anti-dérapant	13 €
Salières	1 €
Tires bouchons/ décapsuleurs	5 €
Bols 50 cl transparents	1 €
Ramequins	1 €
Plats inox grands	10 €
Plat inox petit	7 €
Corbeilles à pain	5 €
Saladiers ronds inox bas	10 €
Saladiers ronds inox haut	10 €
Chaises	30 €
Tables	100 €